

TERZA SESSIONE URDINARIA DI U 2020
3EME SESSION ORDINAIRE DE 2020
29 DI MAGHJU DI U 2020
29 MAI 2020
2020/E3/021

**REPONSE DE MADAME BIANCA FAZI
A LA QUESTION DEPOSEE PAR FRANCOIS BENEDETTI
AU NOM DU GROUPE « CORSICA LIBERA »**

OBJET : Politique de santé en Corse

Monsieur le conseiller territorial,

Vous m'interrogez sur la politique de santé en Corse dans un contexte de pandémie, que nous n'avons d'ailleurs, pas encore quitté, je vous le rappelle.

Je vous remercie de votre question. Si le temps du bilan et de l'évaluation n'est pas encore venu, des premières questions émergent et il est important de les poser et d'en débattre.

Avant de développer ma réponse, je souhaite prendre le temps de rendre hommage, comme vous l'avez fait, aux victimes de l'épidémie dans le monde, et notamment aux plus proches de nous, en Corse.

Je souhaite également saluer l'engagement des soignants, au sens large, dont l'engagement n'a pas connu de répit et qui continuent aujourd'hui à être mobilisés dans le cadre du plan blanc. Je veux saluer également plus largement le travail des personnels, partie prenante à la gestion de cette crise, au sein de la Collectivité, mais aussi de l'ARS. Je ne parle pas ici de gouvernance ou d'institution, mais d'engagement humain.

Votre question soulève deux sujets, lourds et structurants, pour la Corse, qui sont effectivement très liés :

1. La création d'un CHUR en Corse,
2. La compétence santé pour la Collectivité de Corse.

S'agissant de la création d'un CHUR en Corse, l'Assemblée de Corse a approuvé, en 2018, les orientations de la Collectivité de Corse en matière de santé. J'avais souhaité y inscrire la création d'un Centre hospitalier régional multi-sites. Cette étape, indispensable, qu'il convient de construire, est le préalable indispensable dans une trajectoire vers un CHU.

C'est dans ce cadre, que nous avons organisé les premières assises territoriales de la santé en juillet dernier et retenu comme thème phare la question d'un CHR pour la Corse. Vous vous en rappelez, nous avons pu partager les expériences d'autres territoires insulaires comparables au nôtre et dotés de CHU comme la Guadeloupe et la Martinique.

Ces expériences nous ont démontré s'il le fallait, qu'il n'y avait là, rien d'irréalisable. Dans les semaines qui ont suivi nous avons constitué un groupe de travail dédié avec pour ligne directrice la construction d'une trajectoire vers un CHRU en Corse.

Ce groupe composé d'experts, de professionnels de la santé et de moi-même a d'ores et déjà dégagé les premières orientations de la démarche articulée autour de deux axes :

- Construire l'argumentation en faveur d'un CHRU en Corse sur des critères objectifs et dans le cadre d'un projet d'établissement ;
- Travailler parallèlement à la constitution d'un Groupement hospitalier de territoire unique (GHTU) pour la Corse.

L'épidémie que nous traversons actuellement a redonné un coup de projecteur, s'il en fallait, sur l'hôpital, ses moyens, sa capacité en lits, sa capacité d'intervention. Elle met cruellement en évidence, la nécessité de requalifier le système hospitalier insulaire et d'aller vers un Centre universitaire, moderne, de qualité, source d'attractivité pour notre territoire.

Pour cela, nous devons avoir de l'ambition pour l'hôpital. Construire la trajectoire d'un CHU, mérite de poser les étapes et nous pouvons dès à présent nous appuyer sur des spécialités validantes en réanimation, en cardiologie, en pédiatrie etc...

Cela suppose également de résoudre l'ensemble des difficultés notamment liées à l'évolution de disciplines universitaires, la construction de filières complètes non seulement en médecine, mais aussi de biologie, de pharmacie, la présence de PU/PH professeurs d'université qui sont praticiens hospitaliers, par ailleurs.

Le travail est en cours, un groupe de travail existe à qui il faut laisser le temps de l'expertise. L'ensemble des propositions seront présentées à la consultation en septembre.

Je vous rappelle que le « Ségur de la santé » a été engagé et j'espère que nos contraintes insulaires seront prises en compte, avec peut être la disparition des ARS.

Vous soulevez également le sujet de la compétence santé. Vous citez ainsi, en exemple la future Collectivité européenne d'Alsace qui verra le jour au 1^{er} janvier 2021.

A cette date, celle-ci sera dotée des compétences suivantes, je ne vais pas toutes les citer, coopération transfrontalière, promotion du bilinguisme, gestion des actions relevant du Fonds social européen , etc ... Mais à ma connaissance, à ce jour, les compétences de cette Collectivité n'ont pas la compétence de santé.

En revanche, d'autres territoires comme la Nouvelle-Calédonie disposent d'une compétence en matière de santé. Et je dois dire que c'est un territoire cité comme exemple de gestion autonome dans la crise du COVID. En effet, à ce jour zéro décès sur le territoire de Nouvelle-Calédonie.

Je partage comme vous l'idée que des spécificités et notamment l'insularité doit nécessairement trouver les voies d'une adaptation des réalités territoriales face au centralisme, et à la vision descendante qui a prévalu dans la gestion de la crise.

Par contre, je vous trouve un petit peu sévère sur la capacité de la Collectivité qui a été très réactive, qui a montré sa capacité de mobilisation. Nous avons étroitement travaillé en responsabilité avec l'ARS de Corse et nous avons pallié les défaillances de l'Etat au cours de la crise. Montré notre aptitude à être profondément et pleinement acteurs. Non monsieur le Conseiller, aucun suivisme dans l'action de la Collectivité.

Elle a été présente très tôt, sur les sujets des tests et de l'impératif du confinement. Elle a fourni des équipements de protection indispensables quand ceux-ci manquaient. Elle s'est positionnée sur la généralisation du masque, quand celui-ci était en discussion, elle s'est dotée d'un comité scientifique pour disposer d'une expertise propre.

Les territoires doivent être parties prenantes dans la gestion de la crise, les spécificités de la Corse doivent être intégrées et c'est tout le sens des travaux en cours aujourd'hui. Face à la menace épidémique, l'anticipation et la rapidité de décision sont souvent les gages d'une meilleure protection sanitaire de la population, que seul, un système de santé fort et autonome nous permettra d'assurer correctement.

La démarche vers un CHU en est l'une des composantes.
Je vous remercie.